

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Achille Van Acker à la
Chambre le 7 août 1945 et au Sénat le 7 août 1945.**

Mesdames, Messieurs, la crise politique qui a divisé le pays depuis trois mois a singulièrement entravé et retardé l'œuvre de reconstruction nécessaire. Il s'agit pour le Gouvernement de regagner une partie du temps perdu. Cependant, il entend d'abord, au seuil de cette déclaration, indiquer sa volonté de faire procéder aux élections législatives. Il fera hâter la confection et la révision des listes électorales ; il proposera des mesures tendant à limiter les recours et à diminuer certains délais. Il vous demandera, en ordre principal, d'approuver le projet, déjà élaboré, qui a pour objet essentiel de priver les inciviques de leur droit de vote. Il serait injuste que ceux qui ont douté des destinées de la Belgique, au cours de la guerre, fussent autorisés à influencer son avenir. Le travail administratif et judiciaire indispensable sera terminé au début du mois de mars. C'est à cette époque que les élections auront lieu.

Durant les quelques mois qui le séparent de cette échéance, le Gouvernement entend à la fois poursuivre les objectifs qu'il s'était fixés dans sa déclaration ministérielle du mois de février dernier, et plus spécialement résoudre certains problèmes dont l'urgence est égale à l'importance.

Tout d'abord, il entend compléter l'œuvre d'assainissement financier, trop souvent retardée depuis dix mois par les crises politiques. Reprenant les projets déposés par M. Eyskens et sur lesquels une importante majorité de la Chambre s'est prononcée favorablement, le Gouvernement compte les faire adopter durant les toutes prochaines semaines. Le Gouvernement se donne également pour tâche de déposer les budgets sur les bureaux des deux Assemblées au début du mois de novembre, afin que le pays rentre dans la légalité financière et fiscale.

Dès que la discussion des projets financiers sera terminée, le Gouvernement demandera aux Chambres de poursuivre leur effort et d'examiner les différents projets relatifs à la réparation des dommages de guerre, aux biens et aux personnes, qu'il compte leur soumettre. Parmi ceux-ci se trouvera celui relatif au statut du prisonnier politique.

Malgré les résultats obtenus depuis le mois de février, la reprise de la vie économique reste toujours conditionnée par l'augmentation de la production du charbon. Un effort décisif, tendant à augmenter la main-d'oeuvre par l'emploi des prisonniers allemands et par l'appel aux travailleurs étrangers, est en cours. Cet effort doit réussir.

Dès maintenant, il est permis d'annoncer que la distribution mensuelle du charbon domestique commencera à partir du mois d'octobre et que la quantité de gaz mise à la disposition de la population sera augmentée. Les résultats obtenus jusqu'ici permettent d'apporter une sensible amélioration dans le domaine du textile. A partir du mois de septembre, les produits en quantités relativement abondantes et à des prix fixés seront mis à la disposition de ceux dont les revenus sont inférieurs à 36.000 francs l'an. Le marché sera, par la suite, continuellement et progressivement élargi.

Sans pouvoir dès à présent promettre un retour complet à la liberté de commerce, le Gouvernement s'efforcera de supprimer aussi rapidement que possible certaines des entraves qui rendent aujourd'hui les transactions difficiles. C'est ainsi qu'il compte assouplir la réglementation relative aux licences d'importation et d'exportation, supprimer les réglementations édictées pendant l'occupation en ce qui concerne la police du commerce et permettre les libres inscriptions aux registres du commerce, sous la condition de la production d'un certificat de civisme.

A ces améliorations économiques doivent correspondre de nouveaux progrès en matière de ravitaillement. Dans ce domaine également, un effort vers une liberté plus grande sera poursuivi. En septembre, la vente du poisson sera entièrement libre et il est possible qu'en octobre le rationnement du pain soit supprimé. En ce qui concerne l'agriculture, le retour à la liberté, et avec lui la suppression des réglementations actuellement en vigueur, se fera au fur et à mesure que les circonstances le permettront.

Le Gouvernement entend fermement associer de plus en plus intimement le monde du travail à la solution des grands problèmes économiques et sociaux qui le préoccupent. Il a foi dans sa sagesse et souhaite la continuation d'une collaboration confiante qui, déjà, a donné d'heureux résultats. C'est ainsi, notamment, qu'il demandera aux organisations syndicales de l'aider à fixer les prix qui permettront d'établir un index des prix de détail.

Vis-à-vis des fonctionnaires, le Gouvernement appliquera les mêmes principes. Très prochainement, il procédera à une révision complète des barèmes de traitement des magistrats, fonctionnaires et agents des services publics. Il entend payer convenablement ses serviteurs et exiger d'eux, en même temps que l'ardeur au travail, une parfaite conscience professionnelle. Le Gouvernement entend poursuivre activement l'épuration administrative. Celle-ci doit être terminée au plus tard au moment des élections.

Maintenant que l'article 115 du code pénal a été interprété, la répression de la collaboration économique doit pouvoir entrer dans une phase décisive. Ce que le pays demande, c'est que les grands coupables soient poursuivis immédiatement et sans faiblesse. Le Gouvernement veillera à ce qu'il en soit ainsi. Cette fermeté à l'égard des grands coupables sera accompagnée d'un souci d'indulgence vis-à-vis de ceux qui n'ont commis que de petits délits. Ainsi, les règles de la justice seront observées en même temps que sera clarifiée une atmosphère qui pèse lourdement sur les activités du pays.

Désireux de contribuer à la solution d'un des plus irritants problèmes de la vie politique belge, le Gouvernement créera, endéans le mois, une commission scolaire paritaire, comprenant des représentants de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre. Cette commission sera chargée de proposer, dans un court délai, des solutions d'ensemble aux questions relatives à l'enseignement, y compris celles qui concernent l'enseignement technique.

Poursuivant une politique d'amitié et d'étroite collaboration avec ses alliés, le Gouvernement vous proposera bientôt de ratifier la charte des Nations Unies, élaborée à San Francisco.

Il entend également réclamer fermement le droit, pour la Belgique, d'obtenir sa part dans les réparations que la justice oblige l'Allemagne vaincue à payer aux pays qu'elle a ravagés et ruinés. Il affirme, dès à présent, le droit de la Belgique de participer à l'exploitation de certaines richesses allemandes et n'entend abandonner aucun moyen, quel qu'il soit, d'obtenir des compensations légitimes aux souffrances endurées et aux sacrifices consentis par le pays.

L'armée belge participera à l'occupation de l'Allemagne. Elle sera prochainement organisée. Il faut aussi qu'elle soit rajeunie dans ses conceptions, ses méthodes et ses cadres. Les officiers et soldats que les nécessités de la guerre ont intégrés dans les armées alliées rejoindront incessamment les forces militaires belges et les troupes se trouvant en Irlande rentreront bientôt au pays.

Le Gouvernement appliquera loyalement toutes les règles de la démocratie, mais il entend aussi défendre fermement la démocratie et réprimer les tentatives de néo-fascisme d'où qu'elles viennent.

Il compte sur sa majorité pour l'aider dans sa tâche. Il souhaite que l'opposition le critique d'une manière constructive et contrôle son activité. Telles sont les tâches essentielles que se propose le Gouvernement, tel est l'esprit dans lequel il entend les entreprendre.

Le pays a besoin d'union, d'ordre, de calme, de discipline et de travail. Le Gouvernement a conscience de pouvoir répondre à ces vœux.